

DÈS JANVIER, DÉCOUVREZ LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

UN SERVICE POUR AIDER LES ACTIFS À CONSTRUIRE LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL

Un outil pour tous



Tous les actifs, indépendamment du statut :

- salariés du secteur privé ;
- demandeurs d'emploi ;
- agents publics et fonctionnaires ;
- travailleurs indépendants...



Des droits à la formation

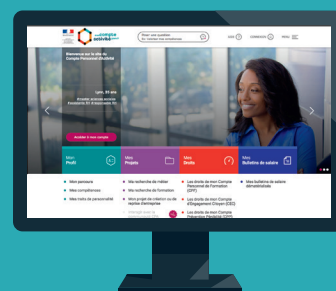
- Attachés à la personne tout au long de sa vie.
- Conservés même en cas de changement d'emploi, de statut ou de période de chômage.



Un compte intégré

Un portail unique **moncompteactivité.gouv.fr** pour 3 comptes :

- le compte personnel de formation ;
- le compte prévention pénibilité ;
- le compte d'engagement citoyen.



CHACUN ACCUMULE DES DROITS À LA FORMATION ET PEUT LES MOBILISER TOUT AU LONG DE SA VIE

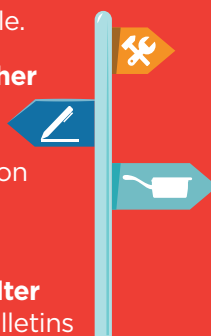
Des utilisations variées

- Des formations pour **acquérir des compétences de base ou une qualification reconnue**.
- Un accompagnement à la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.
- Des **bilans de compétences**.
- Un accompagnement à la **création ou reprise d'entreprise**.



Un portail d'information

- **Pour connaître** ses droits à la formation professionnelle.
- **Pour rechercher** un métier et obtenir de l'information fiable.
- **Pour consulter** ses bulletins de paie dématérialisés.



Un soutien à l'action



Des services en ligne pour aider les actifs à :

- **construire** un projet professionnel ;
- **s'engager** dans une formation.